

Table citoyenne

Compte rendu de la rencontre de la Table citoyenne

Tenue le vendredi 13 novembre 2020, de 9 h à 12 h

En ligne (avec *Microsoft Teams*)

Personnes présentes :

Membres de la Table citoyenne

Alexandra Armijo Fortin

Frédérique Boucher-Alain

Jean-Gabriel Hasbani

Denis Lagacé

Joane Marois

Samuel Morin

Adam Samson

Brian Smith

Sabrina Vigneux

Membres du personnel d'Élections Québec

Andréanne Gélinas

Conseillère en communication

Catherine Houle

Animatrice

Catherine Lagacé

Secrétaire générale

Myriam Paquette-Côté

Directrice du Service de la recherche, de la planification et de la coopération internationale

Pierre Reid

Directeur général des élections

Simon Mélançon

Animateur

Valérie Bouchard

Coordonnatrice

Se sont également jointes à un moment de la rencontre les personnes suivantes :

Anne Moisan-Lapointe

Coordonnatrice de l'équipe du conseil stratégique au Service des communications institutionnelles

Christine Chiasson

Conseillère en recherche

Dominique Martin

Analyste-experte au Service de la gestion des territoires et de la liste électorale permanente

Jessica Beaulieu

Adjointe exécutive et coordonnatrice aux scrutins provinciaux

Valérie Julien

Directrice du Service des communications institutionnelles

Présentation de la rencontre

L'animatrice souhaite la bienvenue aux membres de la Table citoyenne. Elle présente les membres du personnel d'Élections Québec qui participent à la rencontre, puis l'ordre du jour. Trois thèmes seront abordés : la campagne de communication pour les élections générales municipales de 2021, les directives pour le personnel électoral lors d'élections provinciales et le service sécurisé de demande d'inscription au registre des électrices et des électeurs de la liste électorale permanente.

Andréanne Gélinas, de la Direction des communications et des affaires publiques, demande aux membres leur accord pour prendre une capture d'écran pendant la rencontre. Cette capture d'écran accompagnera une publication sur les médias sociaux. Elle les informera le moment venu. Les membres lui donnent leur accord.

L'animatrice cède la parole au directeur général des élections, M. Pierre Reid.

Mot du directeur général des élections

Le directeur général des élections fait un retour sur la dernière rencontre de la Table citoyenne, qui était la première à se dérouler en ligne. Il est enchanté de voir que les travaux de la Table peuvent se poursuivre malgré la distance et il souligne la qualité des réflexions ainsi que la richesse des discussions auxquelles il a pu assister. Il revient ensuite sur les commentaires et suggestions formulés par les membres dans le questionnaire d'appréciation de cette rencontre. Leurs suggestions seront prises en compte pour l'organisation des prochaines rencontres.

Le directeur général des élections résume les principales idées et préoccupations exprimées par les membres sur la tenue d'élections en contexte de pandémie. Il indique aux membres que, depuis la dernière rencontre, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé des mesures qui permettent de lever la suspension des élections partielles en zone rouge. Les scrutins reportés auront lieu le 13 décembre 2020. Le directeur général des élections s'engage à tenir les membres informés des faits nouveaux dans ce vaste dossier.

Il aborde finalement deux dossiers importants pour Élections Québec. Il mentionne, premièrement, deux projets de loi modifiant la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui ont été déposés au cours de la dernière année : le projet de loi n° 49, qui prévoit notamment un rôle accru pour le directeur général des élections lors d'élections municipales, et le projet de loi n° 67, qui pourrait permettre l'introduction du vote au bureau de la présidente ou du président d'élection et au domicile de l'électrice ou de l'électeur.

Il discute ensuite des premières conclusions d'Élections Québec sur les dépenses préélectorales dans le contexte d'élections à date fixe, publiées le 1^{er} avril 2020. D'une part, l'institution recommande de modifier la *Loi électorale* pour aménager un régime obligatoire d'enregistrement et de reddition de comptes pour les tiers qui souhaitent effectuer des dépenses en période préélectorale. D'autre part, Élections Québec

enrichira la reddition de comptes exigée des entités politiques en matière de dépenses préélectorales en vue des élections générales de 2022.

Note : Les travaux de la Table citoyenne visent à définir et à comprendre les souhaits des électrices et des électeurs en matière d'élections. Dans cet esprit, la réflexion des membres n'est pas limitée par les dispositions légales qui régissent les activités du directeur général des élections et l'organisation des scrutins, ce qui changerait le sens de cet exercice. Ainsi, il est possible que certaines propositions formulées par les membres au cours des divers ateliers ne répondent pas aux exigences actuelles de la *Loi électorale* et aux contraintes logistiques qui en découlent.

Campagne de communication pour les élections générales municipales de 2021

Orientations envisagées pour la campagne de communication

M^{me} Anne Moisan-Lapointe, coordonnatrice de l'équipe du conseil stratégique à la Direction des communications et des affaires publiques, présente les réflexions en cours sur la campagne de communication pour les élections générales municipales de 2021.

Elle débute avec un bref rappel des campagnes de communication pour les élections générales municipales de 2013 et de 2017. En 2013, les objectifs de la campagne étaient de susciter la participation du plus grand nombre d'électrices et d'électeurs et de maintenir l'image de neutralité et d'impartialité d'Élections Québec. L'orientation retenue pour cette campagne était de réaffirmer que le geste de voter constitue un véritable pouvoir pour la population. La campagne a été menée sous le thème « On a tous nos opinions ».

En 2017, les objectifs de la campagne étaient d'informer les électrices et les électeurs sur les étapes entourant l'exercice du droit de vote (volet informatif) et de susciter l'intérêt ainsi que d'encourager la participation de l'électorat (volet sensibilisation). Le concept de la campagne était basé sur la statistique du 50 % de participation aux élections municipales : « Moins de la moitié des électeurs votent aux élections municipales. Imaginez si votre municipalité faisait aussi les choses à moitié. »

Pour chacune des campagnes, M^{me} Moisan-Lapointe présente quelques déclinaisons en fonction des médias utilisés (télévision, journaux, Web, médias sociaux).

M^{me} Moisan-Lapointe énonce ensuite les objectifs de la campagne de 2021 :

- Renseigner les électrices et les électeurs sur certaines étapes du processus électoral municipal (objectif d'information) ;
- Initier les électrices et les électeurs à la démocratie municipale, en les informant sur le rôle de proximité que jouent les élues municipales et les élus municipaux, pour faire comprendre que leurs décisions ont des répercussions dans la vie de tous les jours (objectifs d'information et de sensibilisation).

Elle termine en rappelant aux membres les questions qui leur ont été soumises dans le guide de préparation :

- Considérant le rôle d'Élections Québec lors d'élections municipales et à la lumière des données sur la participation électorale et des orientations préliminaires présentées, sur quels sujets ou enjeux devrait porter notre campagne de communication ?
- Quels types de messages attireraient votre attention et vous inciteraient davantage à aller voter lors d'élections municipales ?
- Quels moyens de communication vous semblent les plus efficaces pour vous atteindre ?

Discussion sur les orientations envisagées

À tour de rôle, les membres sont invités à répondre aux questions qui leur ont été soumises. Les réponses sont regroupées par thèmes.

Les sujets et les enjeux de la campagne de communication

L'information sur le processus de vote

Plusieurs membres de la Table citoyenne estiment que la campagne de communication pour les élections générales municipales de 2021 devrait permettre d'informer l'électorat sur le processus de vote. Ce sujet correspond à l'un des deux objectifs ciblés par Élections Québec.

Selon certains membres, les électrices et les électeurs peuvent être intimidés par le processus de vote ou croire qu'il exige trop d'efforts. Cette perception découle, selon eux, d'une méconnaissance du processus. Ainsi, la campagne d'Élections Québec devrait permettre de démystifier le processus de vote pour que les électrices et les électeurs se sentent à l'aise d'aller voter, qu'ils sentent que le processus leur appartient et qu'il est simple.

Un membre donne l'exemple des États-Unis, où beaucoup d'efforts sont faits pour informer les électeurs sur la façon de vérifier leur inscription sur la liste électorale et de voter. Il croit que ce genre d'information peut avoir un effet sur le taux de participation.

Un autre membre affirme que l'information sur le processus de vote sera d'autant plus importante dans les circonstances particulières de la pandémie.

Si l'un des moyens de communication retenus vise à montrer aux électrices et aux électeurs comment voter, dans une vidéo par exemple, un membre suggère de présenter l'ensemble du processus d'une manière simple et visuelle. Les explications verbales, s'il y en a, devraient aussi être simples.

L'impact des enjeux municipaux sur la vie quotidienne

Plusieurs membres abordent aussi le deuxième objectif ciblé par Élections Québec, soit d'informer les électrices et les électeurs sur le rôle de proximité des élu·es municipales et des élus municipaux et de les sensibiliser aux répercussions que les décisions de ces élu·es peuvent avoir dans leur vie quotidienne.

Des membres estiment que si les personnes ne votent pas, c'est parce qu'elles ne comprennent pas l'incidence de leur vote et des choix du conseil municipal sur leur vie quotidienne. Pourtant, le palier municipal est l'un de ceux qui ont le plus d'impact de proximité : loisirs, milieu communautaire, transports, eaux, déchets, etc. Les municipalités sont également responsables de l'aménagement du territoire et du développement durable à l'échelle locale. Un membre ajoute que les décisions prises et les actions posées par le conseil municipal peuvent sembler banales, mais qu'elles finissent par avoir un poids considérable. C'est la somme de ces décisions et de ces actions qui transforme la ville. Il est conscient que ce message peut être difficile à communiquer, mais il est important.

Plusieurs membres sont d'avis qu'une meilleure compréhension de cet effet direct des choix de la municipalité sur la vie quotidienne pourrait contribuer à la participation des électrices et des électeurs aux élections municipales. L'une des membres précise que la connaissance des enjeux est très importante pour

que le vote ait un sens et que les personnes aient une raison de l'exercer. Un membre croit que les autres raisons d'abstention pourraient même disparaître : si les électrices et les électeurs sont motivés à voter, ils tenteront de résoudre les autres obstacles qu'ils rencontrent (p. ex., manque de temps ou de connaissances sur les personnes candidates).

L'une des membres s'interroge sur ce qui pourrait la motiver à aller voter lors d'élections municipales. Elle mentionne le fait de voir des changements dans son quartier. Elle donne l'exemple d'une personne candidate qui se présenterait en proposant des mesures concrètes, dont elle verrait l'effet sur son environnement. Des membres proposent des idées de campagne de communication qui vont en ce sens, en mettant en lumière les effets positifs des décisions des municipalités : pistes cyclables, recyclage, transports en commun, patinoire, etc.

Des enjeux différents selon les groupes de la population

Des membres estiment que les enjeux les plus importants peuvent varier d'un groupe de la population à l'autre. L'une des membres souligne que la pandémie de COVID-19 a fait ressortir plus fortement les particularités régionales, avec des consignes sanitaires différentes en fonction du palier d'alerte (zones de couleur). Elle avance l'idée que les enjeux municipaux peuvent aussi être différents d'une région à l'autre et qu'il pourrait être intéressant de tailler les messages en fonction de ces particularités.

Une autre personne ajoute que les messages pourraient également être ciblés en fonction des groupes sociodémographiques, puisque certains sont plus susceptibles de ne pas aller voter. Un membre donne l'exemple des locataires, qui pourraient se sentir moins concernés par l'élection municipale. Même s'ils utilisent les services de la ville, ils n'en voient pas passer directement les coûts dans l'avis d'imposition du propriétaire de l'immeuble.

L'une des membres aborde la participation des femmes et des jeunes. Elle croit que le fait d'avoir des modèles qui représentent ces électrices et ces électeurs peut être un facteur qui contribue à leur participation. Ces personnes modèles peuvent les aider à comprendre pourquoi le vote est important, jusqu'à ce qu'ils constatent par eux-mêmes l'incidence de leur vote.

Enfin, un membre croit qu'un nouvel enjeu sera à surveiller pour les élections générales municipales de 2021. Il estime que la pandémie pourrait causer une chute énorme de la participation chez les personnes plus âgées, qui votent généralement en plus grand nombre. Il indique qu'il sera important que la campagne de communication cible ces personnes pour les rassurer sur les mesures sanitaires en place.

L'information sur les candidates et les candidats

Certains membres rappellent que l'information sur les candidates et les candidats peut avoir un effet déterminant sur le choix de voter ou non. Ce qui fait qu'une électrice ou un électeur vote, ce sont les personnes qui se présentent et les idées qu'elles avancent. Des membres affirment que le manque d'intérêt et le manque d'information sont liés. Ils proposent d'encourager les électrices et les électeurs à se renseigner sur les engagements électoraux des personnes candidates et sur leur biographie. L'une des membres croit qu'il faut rappeler aux électrices et aux électeurs que les personnes candidates ont des idées différentes et que le vote peut donc aussi faire la différence.

Le type de messages

Plusieurs membres estiment que les messages véhiculés par la campagne de communication d'Élections Québec pour les élections générales municipales de 2021 devraient être positifs. Ils soulignent le climat négatif actuel et sont d'avis que les citoyennes et les citoyens ont besoin d'entendre des messages positifs. Un membre propose de miser sur l'idée du « pouvoir » plutôt que du « devoir » citoyen. Il mentionne, par exemple, la possibilité pour les citoyens de s'approprier le processus municipal, de changer la direction que la ville prendra au cours des prochaines années.

L'une des membres souligne que les messages positifs et tournés vers l'avenir ont également plus de chance de toucher les jeunes, d'alimenter leurs discussions.

Un autre membre propose d'utiliser le côté positif de l'engagement politique des candidates et des candidats. Les élues municipales et les élus municipaux sont souvent présentés de manière négative dans les médias, alors que plusieurs s'impliquent pour faire une différence. Il donne l'exemple de la campagne « D'Elles à Élues » de l'Union des municipalités du Québec.

Un membre mentionne l'humour comme moyen de bien communiquer un message. Un autre suggère que les messages plus subtils peuvent parfois être plus efficaces que les messages trop évidents. Il croit que le logo d'Élections Québec peut agir comme rappel subtil.

Les moyens de communication

Les membres sont d'avis que les moyens de communication utilisés par Élections Québec devraient être variés. Un consensus se dégage autour de cette idée. Plusieurs membres estiment que les moyens de communication les plus efficaces sont différents selon le groupe d'âge, mais aussi selon la situation économique ou familiale. L'une des membres souligne que les moyens de communication évoluent constamment et qu'il faut être présent dans ces différents médias.

Certains membres donnent des exemples de moyens : la presse écrite, les affiches sur les autobus, les médias numériques, les balados, la radio, les réseaux sociaux, les influenceurs. Une personne souligne l'efficacité du bouche-à-oreille, du contact direct (message texte, appel) pour pousser à l'action. Une autre se rappelle un dépliant qu'elle a reçu et qui présentait succinctement le programme des différents partis politiques. Ce dépliant a éveillé sa curiosité et l'a amenée à chercher plus d'information. Une autre propose d'ajouter un hyperlien sur les publicités qui permettrait, par exemple, d'aller consulter de l'information sur les engagements et les biographies des personnes candidates. Les slogans permettent d'attirer l'attention, et ces hyperliens permettraient aux personnes intéressées d'en savoir plus. Enfin, un membre croit que, dans le contexte de la pandémie, les moyens de communication physiques pourraient être moins efficaces.

Certains membres soulignent l'efficacité de la répétition pour qu'un message soit retenu. Un membre affirme que les moyens qui permettent de joindre plusieurs personnes, plusieurs fois, comme les affiches dans les autobus, sont particulièrement intéressants.

Directives pour le personnel électoral lors d'élections provinciales

Rappel des principales modifications apportées aux directives

L'animatrice expose brièvement aux membres le contexte de révision des directives pour le personnel électoral et la structure du document. Elle rappelle les principaux objectifs poursuivis : adapter les directives à leur clientèle cible, faciliter leur utilisation, rendre le travail attrayant et plus simple et réduire le nombre de documents.

L'animatrice mentionne également certaines des modifications apportées : l'ajout d'images pour aider à comprendre plus rapidement ce qui est demandé, la réduction des textes pour faciliter la lecture, la mise en évidence de certains mots ou passages clés pour faciliter la recherche et la lecture rapide, des onglets pour retrouver les sections pertinentes, des couleurs différentes pour chaque poste afin de repérer qui fait quoi, des aide-mémoires et des formulaires ainsi qu'un tableau résumé des situations particulières.

L'animatrice propose quelques exercices de repérage dans les directives pour évaluer l'efficacité des modifications apportées. Elle pose des questions aux membres, qui doivent consulter le document pour trouver les réponses le plus rapidement possible.

À la suite de ces exercices, les membres sont invités à faire des commentaires et des suggestions.

Commentaires et suggestions des membres

Les commentaires généraux

Les commentaires des membres sont globalement positifs à l'égard des directives. La clarté, la précision et la simplicité du document sont soulignées par plusieurs. Les membres indiquent que le document est facile à consulter et que l'information peut y être trouvée rapidement. Les textes ne sont pas trop lourds. La table des matières et les aide-mémoires sont bien construits et facilitent le repérage. L'une des membres mentionne que les aide-mémoires permettent de se centrer sur les informations les plus pertinentes, puisque le document est long.

Plusieurs membres font également ressortir les qualités visuelles du document. Les couleurs différentes en fonction des postes, les pictogrammes, les images, les captures d'écran et l'espacement des textes sont des éléments que les membres ont appréciés. Ces éléments contribuent à la clarté et à la simplicité des directives. Des membres ajoutent qu'ils trouvent le document attrayant et sécurisant.

Deux membres font plus spécifiquement référence à leur expérience comme membres du personnel électoral et indiquent qu'ils auraient souhaité avoir accès à un tel document.

Les améliorations proposées

Les membres formulent des suggestions d'améliorations pour les directives ou, plus largement, pour la formation du personnel électoral. En ce qui a trait aux directives, des membres proposent d'ajouter les

aide-mémoires à la table des matières ainsi qu'un glossaire des termes utilisés ou une liste des mots-clés avec des renvois aux pages pertinentes. Dans les aide-mémoires, certaines tâches sont attribuées à l'équipe plutôt qu'à la scrutatrice, au scrutateur, à la ou au secrétaire. Certains membres estiment que cela peut prêter à confusion et que ce serait préférable de séparer les rôles. Un membre propose d'inclure une ligne du temps présentant le déroulement de la journée de vote, en y indiquant les moments plus occupés et les moments plus tranquilles. Il croit que cette présentation permettrait aux membres du personnel électoral d'avoir une idée plus réaliste de ce qui les attend.

Ce souci de préparer le personnel électoral à la réalité terrain est également exprimé par d'autres membres de la Table citoyenne. Un membre souligne que la journée du vote peut parfois être mouvementée et qu'il faut préparer le personnel en conséquence. D'autres membres insistent sur l'importance d'informer le personnel électoral de ses droits et de ses responsabilités, par exemple en ce qui a trait aux pauses et aux repas.

Enfin, un membre propose de tester les directives auprès d'un groupe témoin représentant le personnel électoral. Un autre membre souligne l'importance de faire pratiquer le personnel électoral avant les élections, pour qu'il puisse mémoriser ses différentes tâches.

Service sécurisé de demande d'inscription au registre des électrices et des électeurs de la liste électorale permanente

Présentation du service sécurisé de demande d'inscription

M^{me} Dominique Martin, analyste experte au Service de la gestion des territoires et de la liste électorale permanente de la Direction des opérations électorales, se joint à la rencontre. Elle expose le contexte dans lequel s'inscrit le développement du service de demande d'inscription au registre des électrices et des électeurs de la liste électorale permanente.

M^{me} Martin rappelle d'abord aux membres de la Table citoyenne qu'au Québec, pour exercer son droit de vote, il faut avoir la qualité d'électrice ou d'électeur et être inscrit sur la liste électorale de la section de vote de son domicile. Elle explique que ces listes sont extraites du registre de la liste électorale permanente (LEP) au début de la période électorale, puis mises à jour dans les circonscriptions. Entre les élections, le registre de la LEP est mis à jour quotidiennement, notamment à partir des informations fournies par les partenaires d'Élections Québec. Environ 95 % des électrices et des électeurs du Québec sont inscrits à la LEP. Cela signifie toutefois qu'environ 325 000 électrices et électeurs n'y sont pas inscrits.

M^{me} Martin énumère les différentes options dont disposent ces électrices et ces électeurs pour s'inscrire de même que les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Elle explique qu'une prestation de service électronique pour les demandes d'inscription permettrait de s'assurer que les électrices et les électeurs fournissent tous les renseignements nécessaires, de garantir une transmission sécuritaire des copies des pièces d'identité exigées et d'accélérer le traitement des demandes et, donc, des inscriptions à la liste. Elle présente le fonctionnement du service proposé et précise que les pièces d'identité seraient vérifiées manuellement. Elle estime que le service électronique permettrait de traiter une demande d'inscription

dans un délai d'environ 24 heures, alors que le processus actuel peut prendre de quelques semaines à quelques mois, selon les cas.

Commentaires et suggestions des membres

L'animateur invite les membres à donner leur avis sur le service qui leur a été présenté. Il leur demande s'ils auraient des réserves à faire une demande d'inscription électronique et, si oui, pour quelles raisons.

Les membres accueillent favorablement ce projet. Plusieurs affirment qu'ils utiliseraient le service. Ils évoquent notamment sa rapidité et sa simplicité, la possibilité d'obtenir rapidement une confirmation que la demande a été enregistrée, l'aisance d'une grande partie de la population à utiliser ce type de service et la confiance envers le gouvernement pour bien gérer les données recueillies. Un membre souligne l'importance de la sécurité d'un tel service. Certains membres précisent également qu'il sera important de conserver les autres options accessibles pour faire une demande d'inscription, pour les électrices et les électeurs qui ne seraient pas à l'aise de le faire en ligne.

Des membres soulèvent quelques questions relatives à l'inscription au registre de la LEP. Ces questions portent notamment sur les pièces d'identité acceptées, sur la conservation de ces pièces une fois la demande traitée, sur le profil des électrices et des électeurs non inscrits ainsi que sur les moyens de communiquer avec eux. À la lumière des réponses d'Élections Québec, les membres formulent des suggestions. Ils proposent notamment de rappeler les différentes pièces d'identité acceptées et d'informer les personnes qui utiliseront le service que les copies de leurs pièces seront détruites dès qu'elles auront été vérifiées.

En conclusion, l'animateur cède la parole au directeur général des élections. M. Reid souligne la qualité et la pertinence des commentaires et des idées formulés par les membres. Il les remercie pour leur participation à cette rencontre.

Les travaux se terminent à 12 h 15.